

**CONTENU TYPE DE LA DEMANDE D'AGRÉMENT POUR L'ACTIVITÉ DE VIDANGE ET DE
PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT JUSQU'AU LIEU D'ÉLIMINATION DES MATIÈRES
EXTRAITES DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

I - Identification du demandeur et des sites concernés

Nom Prénom

Raison sociale

Siret

Adresse

Code postal - Localité

Téléphone

Courriel

Adresse du siège social (si besoin)

Si l'entreprise est implantée sur plusieurs sites, adresse et fonction de chaque site :

Département (s) d'activité de vidange :

Département (s) d'activité de dépotage :

Département (s) d'activité d'épandage :

II - Moyens mis en œuvre

Effectif et qualité du personnel affecté à cette activité (cadre, opérateur...) :

Formation du personnel technique :

Matériel utilisé pour la vidange et le transport (nombre, type, capacité et modalités d'entretien) :

Stockage temporaire éventuel avant élimination (type, volume, localisation) :

Traitement éventuel avant élimination (déshydratation...) :

**III - Quantité maximale annuelle de matière pour laquelle l'agrément est demandé
(en m³) :**

Pièces à joindre à la demande

- Engagement du respect des obligations qui incombent à la personne réalisant cette activité (voir modèle ci-dessous) ;
 - Documents permettant de justifier d'un accès spécifique à une ou plusieurs filières d'élimination (par exemple convention de dépotage). Ces documents comportent les informations relatives aux installations recevant les matières de vidange et aux quantités maximales pouvant y être apportées par la personne sollicitant l'agrément ;
 - Autorisations administratives des installations de traitement ou de destruction des matières de vidange ;
- Dans le cas d'élimination par épandage agricole :
- ◆ l'étude préalable conformément à la réglementation applicable à l'épandage des boues de stations d'épuration et des matières de vidange ;
 - ◆ une attestation d'engagement à obtenir les autorisations administratives ;
- Modèle de bordereau de suivi prévu à l'article 9 de l'arrêté du 07 septembre 2009 (voir modèle ci-dessous) ;
 - Copie du récépissé de déclaration d'activité (registre du commerce ou chambre des métiers) ;

A transmettre en un exemplaire à l'adresse suivante :

Direction Départementale des Territoires
23 rue Bourgmayer
CS 90410
01 012 BOURG EN BRESSE Cedex

ENGAGEMENT

Je soussigné (e) (nom /
qualité).....
Responsable de (préciser
l'organisme).....

.....
....

Ayant son siège social

.....
.....
.....
.....

Prend l'engagement pour(agence/société)

- ◆ De respecter les obligations incombant à la personne agréée ;
- ◆ De satisfaire aux règlements en vigueur et autorisations administratives nécessaires au bon exercice de mon activité tant pour la collecte, le transport, que le traitement des matières prises en charge ;
- ◆ De travailler dans les règles de l'art en réalisant des prestations techniques adaptées à chaque type d'installation d'assainissement non collectif ;
- ◆ De remettre à chaque intervention un bordereau de suivi des matières de vidanges au propriétaire de l'installation d'assainissement non collectif ;
- ◆ De traiter ou faire traiter réglementairement les matières de vidange et de remettre au centre de traitement le bordereau de suivi qui lui est destiné ;
- ◆ De transmettre, dans les meilleurs délais, toute modification relative à mon agrément, notamment concernant les filières d'élimination des matières de vidange et de notifier les autres modifications dans le cadre du bilan annuel ;
- ◆ D'assurer la formation technique et sécurité des personnels affectés à cette tâche et de la conformité des matériels affectés à cette tâche ;
- ◆ De mettre en œuvre des conditions de travail adaptées pour la sécurité tant dans le domaine privé que sur le domaine public ;
- ◆ De fournir à l'administration les informations demandées ainsi que, annuellement, le bilan et les éventuelles modifications envisagées afin de justifier, à tout instant, du devenir des matières de vidange ;
- ◆ De délivrer aux clients une information leur permettant de choisir à tout moment la prestation la plus adaptée à leur situation ;
- ◆ Et, d'une façon générale, de veiller au respect de l'environnement et à la qualité des prestations fournies, notamment en mettant en œuvre des règles de contrôle interne de la qualité.

Fait à le.....

(Signature)